

Restriction d'eau

Suite au fort déficit pluviométrique, le département du Nord est placé en état d'alerte.

Des mesures de restrictions d'usage de l'eau ont été prises par un arrêté de la préfecture du Nord pour les collectivités, particuliers et industriels.

Par exemple, l'irrigation des cultures est interdite en journée entre 11h et 17h.

Pour les particuliers et les collectivités, les autorités ont décidé d'interdire l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des jardins potagers, des espaces sportifs de toute nature de 9h à 19h ainsi que le remplissage des étangs ou le lavage des voitures à domicile.